



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 14854

Texte de la question

Mme Marie-Joséphine Sublet appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la non-prise en charge par la sécurité sociale des typages HCA A et B. L'association ATD don de moelle regrette que les moyens de financement de l'association GMFT ne soient pas suffisants pour assurer le typage complémentaire DR qui assurait un meilleur taux de réussite des greffes réalisées déjà en quantité réduite. D'autre part, cette association regrette que la GMFT ne puisse désormais se connecter avec les ordinateurs européens, puisque son système informatique actuel n'est pas fiable, les donneurs et malades étant sur ordinateurs différents, et que toutes les recherches de compatibilité se font encore aujourd'hui manuellement. Elle lui demande par conséquent quelles dispositions il pense prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le fichier de donneurs de moelle constitue par l'association Greffe de moelle - France-Transplant contient les noms de plus de 40 000 personnes dont le typage HLA, A et B ont été effectués et financés, principalement grâce à une subvention de la Caisse nationale de l'assurance maladie dont le montant dépasse 20 millions de francs. Une circulaire du 29 décembre 1988 a précisé d'autre part que tous les frais afférents à la recherche d'un donneur compatible pour un malade déterminé (en particulier tous les typages HLA - DR nécessaires) devaient être pris en charge par l'établissement hospitalier greffeur qui fait effectuer cette recherche. Il apparaît donc que les problèmes financiers évoqués par l'association « ATD - don de moelle », dont il convient de souligner qu'elle n'assume pas la responsabilité du fichier français, sont résolus. Par ailleurs l'organisation d'un réseau de coordination européen se met actuellement en place, avec l'aide de la CEE, et l'interrogation des fichiers étrangers existants est d'ores et déjà réalisée. La France joue en l'occurrence un rôle prééminent, puisque son fichier est de loin le plus important de tous ceux constitués en Europe, si l'on excepte celui d'une association privée anglaise dont la consultation est payante.

Données clés

Auteur : [Mme Sublet Marie-Joséphine](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14854

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2890